



ATTESTATION DE DETTE DE LOYER OU DE CHARGES DE COPROPRIETE

en vue d'une intervention du F.S.L.
(à compléter par le syndic, le propriétaire ou son représentant et le locataire)

version Janvier 2016

Le locataire ou Propriétaire occupant

Nom : Prénom :

Nom du colocataire, du conjoint ou concubin : Prénom :

Coordonnées du bailleur / Syndic

Nom :

Qualité : Représentant d'un organisme H.L.M. Propriétaire Syndic Agent immobilier

Organisme HLM - téléphone gestionnaire d'antenne :

Organisme ou société :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Email :

Informations concernant le logement - à remplir par le bailleur ou le propriétaire occupant

Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'entrée dans les lieux : / /

Montant détaillé du loyer ou du prêt accession :

loyer principal :

provisions chauffage :

provisions eau froide :

provisions eau chaude :

garage / parking :

Obligatoire OUI NON :

autres charges :

Total :

Surface du logement :m²

Nombre de chambres :

Mode de chauffage :

- collectif
- individuel électrique
- individuel gaz
- poêle ou cheminée
- individuel fuel

Vous avez une garantie contre les impayés de loyer ?

OUI NON

Si oui quel type de garantie ?

- garant privé
- locapass
- VISALE
- GRL (Garantie des Risques Locatifs)

- nom :

- tél. :

- mail de l'assureur :

autre

Si non

j'atteste sur l'honneur que le logement ne bénéficie d'aucune garantie personnelle, familiale ou d'un organisme.

Logement ouvrant droit à l'allocation logement

L'allocation logement est-elle versée au propriétaire ? Oui Non Si oui, depuis quelle date :

Quel est son montant :

L'allocation logement est-elle suspendue ? Oui Non Si oui, depuis quelle date :

Le propriétaire a-t-il signalé à la CAF ou la MSA les retards de paiement ? Oui Non Si oui, depuis quelle date :

Logement ouvrant droit à l'A.P.L.

Montant de l'A.P.L. :

L'organisme payeur a-t-il été saisi ? Oui Non Si oui, depuis quelle date :

Quelle est la décision ? Maintien Suspension Depuis quelle date :

Le dossier a-t-il été orienté vers la C.C.A.P.E.X. Oui Non Date :

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LES BAILLEURS

DESCRIPTIF DU LOGEMENT

Salle de séjour :m ²	Chambre 3 :m ²
Chambre 1 :m ²	Chambre 4 :m ²
Chambre 2 :m ²	Chambre 5 :m ²
	Autres (à préciser) :m ²
TOTAL :m ²	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU LOGEMENT

- Les murs (hors tapisseries et peintures) et les accès extérieurs au logement sont-ils en bon état ? OUI NON
- Les murs protègent-ils de l'eau ? OUI NON
- Les fenêtres et les portes sont-elles étanches à l'eau ? OUI NON
- La toiture assure-t-elle la protection contre les infiltrations d'eau ? OUI NON
- Existe-t-il des balustrades (gardes corps) aux fenêtres de l'étage ? OUI NON
- Les escaliers sont-ils dangereux ? OUI NON
- Les balcons, loggias et mezzanines sont-ils sécurisés ? OUI NON
- Le logement est-il pourvu d'un moyen de chauffage ? OUI NON
Date de l'installation :
- Les équipements de chauffage fonctionnent-ils correctement ? OUI NON
- Toutes les pièces ont-elles un moyen de chauffage ? OUI NON
- L'installation électrique et ou de gaz est-elle aux normes ? OUI NON
- Y'a-t-il au moins une prise dans chaque pièce ? OUI NON
- Le logement, dont la cuisine, possède-t-il un accès à l'eau potable ? .. OUI NON
- Y'a-t-il de l'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau ? OUI NON
- Existe-t-il un système de ventilation dans le logement ? OUI NON
- Les pièces principales ont-elles toutes une fenêtre qui s'ouvre sur l'extérieur ? OUI NON
- Le logement est-il raccordé à un système d'assainissement ? OUI NON
- Veuillez préciser :
 fosse étanche tout à l'égout fosse septique
- Les éviers, lavabos, douches... sont-ils munis de siphons ? OUI NON
- La cuisine ou coin cuisine peut-il être équipé d'un appareil de cuisson ? . OUI NON
- La salle d'eau, salle de bain et W-C sont-ils séparés des autres pièces ? OUI NON
- La hauteur sous plafond est-elle supérieure à 2,20m ? OUI NON

*Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Lu et approuvé*.*

Date :
Signature du propriétaire :

* En cas de fausse déclaration, le FSL 33 se réserve le droit de signaler l'état du logement aux autorités compétentes.